

---

Recueil des Actes Administratifs - Préfecture des  
Hautes Pyrénées - Spécial n°14 publié le  
24/10/2011

**octobre 2011**

---

# Sommaire

Préfecture

**Direction de la stratégie et des moyens**

SDT-bureau de la stratégie

**2011297-01** - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur David RIBEIRO, sous-préfet de Bagnères de Bigorre

---

## Arrêté n°2011297-01

### **Arrêté portant délégation de signature à Monsieur David RIBEIRO, sous-préfet de Bagnères de Bigorre**

**Administration** : Préfecture  
**Bureau** : SDT-bureau de la stratégie  
**Signataire** : Préfet  
**Date de signature** : 24 Octobre 2011

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES MOYENS

ARRETE N°2011

Service du développement territorial  
Bureau de la stratégie

portant délégation de signature  
à Monsieur David RIBEIRO  
sous-préfet de Bagnères de Bigorre

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 1er avril 2010 portant nomination de M. René BIDAL, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**VU** le décret du 7 mai 2010 portant nomination de M. Johann MOUGENOT, conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet d'Argelès-Gazost ;

**VU** le décret du 30 août 2010 nommant Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**VU** le décret du 1er août 2011 portant nomination de M. David RIBEIRO, commandant de l'armée de terre, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

**VU** la décision préfectorale du 12 octobre 2011 chargeant Mme Bénédicte RECORD, secrétaire administratif de classe supérieure, de l'intérim du poste de secrétaire général de la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre, à compter du 24 octobre 2011, du fait du départ en congé de formation de M. Pascal BAGDIAN ;

**Sur** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. David RIBEIRO, sous-préfet de Bagnères de Bigorre, pour les affaires relevant de sa compétence territoriale et concernant :

**1°/ en matière de police générale :**

- *ordre, santé et sécurité publics* :
  - l'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière,
  - les avertissements et décisions de fermeture administrative à l'encontre des exploitants des débits de boissons et discothèques,
  - la limitation des marchés pour raison de sécurité publique,

.../...

- l'autorisation de quête sur la voie publique,
- l'autorisation de vente et présentation des billets des loteries en faveur des communes ou des associations,
- l'agrément et le retrait d'agrément des agents de police municipale visé aux articles L.412-49 et L.412-49-1 du code des communes,
- l'agrément et retrait d'agrément des gardes particuliers,
- les autorisations administratives de travail aérien et d'exploitation des hélicoptères dans le cadre d'un plan d'intervention et de déclenchement des avalanches (PIDA) dans l'arrondissement,
- les arrêtés concernant les épreuves de ski de montagne,
- les avis émis par les commissions de sécurité concernant les établissements recevant du public hors 1ère catégorie et dérogations.

- *activités commerciales :*

- la délivrance de la carte professionnelle de brocanteur,
- en matière de réglementation du tourisme (compétence départementale) :
  - >> classement des hébergements touristiques,
  - >> classement des communes touristiques,
  - >> délivrance des titres de maîtres restaurateurs.

- *circulation :*

- les autorisations ou récépissés de déclaration de toutes épreuves, courses, compétitions ou concentrations sportives devant se disputer en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique dans l'arrondissement et dont le départ a lieu dans l'arrondissement,
- l'instruction des dossiers et les autorisations relatives à la transhumance sur la voie publique.

## **2°/ en matière d'administration locale :**

- les lettres d'observations au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales,
- les convocations des conseils municipaux ou des E.P.C.I. en cas de refus du maire ou du président,
- l'extension des attributions, dissolution, modification des conditions de fonctionnement, de durée des syndicats intercommunaux dont les limites ne dépassent pas l'arrondissement,
- l'adhésion et le retrait de communes d'un syndicat intercommunal,

## **3°/ en matière d'administration générale :**

- la délivrance de titres : cartes d'identité, carnets et livrets de circulation,
- l'autorisation de liquidations et de ventes au déballage, et de soldes flottants,
- le récépissé de déclaration d'association,
- l'instruction des demandes d'attribution de logements aux fonctionnaires,
- les enquêtes de commodo et incommodo : arrêté prescrivant l'enquête, nomination des commissaires enquêteurs et tous actes de procédure,
- la réception, l'instruction des demandes relatives aux installations classées soumises à simple déclaration et délivrance des récépissés,
- la désignation des délégués de l'administration aux commissions communales de révision des listes électorales,
- l'autorisation de transport de corps.

## **4°/ le suivi et la gestion des interventions des particuliers résidant dans l'arrondissement auprès des membres du gouvernement.**

## **5°/ en matière d'ordonnancement secondaire délégué (BOP 307) :**

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, quel que soit le montant de la dépense,

- engager les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le préfet.
- constater et signer le service fait.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. David RIBEIRO, la délégation de signature sera exercée par M. Johann MOUGENOT, sous-préfet d'Argelès-Gazost. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. David RIBEIRO et de M. Johann MOUGENOT, la délégation de signature sera exercée par Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

**ARTICLE 3 :** Délégation de signature est donnée pour l'ensemble du département, à M. David RIBEIRO, à l'effet de signer toute décision ou arrêté pris au cours des permanences qu'il sera amené à tenir au niveau départemental notamment les mesures prévues par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, du code de la route et du code de la santé publique.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée, à compter du 24 octobre 2011, à Mme Bénédicte RECORD, secrétaire administratif de classe supérieure, chargée de l'intérim du poste de secrétaire général de la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, à l'effet de :

- en matière financière et comptable : signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, quel que soit le montant de la dépense, constater et signer le service fait,
- en matière d'administration générale :
  - >> signer les arrêtés de classement des hébergements touristiques et des communes touristiques
  - >> signer les arrêtés d'autorisation de transport de corps et tous actes, décisions, correspondances et documents relatifs aux affaires relevant de la compétence du sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, à l'exception :
    - des arrêtés ayant un caractère réglementaire,
    - des circulaires et instructions générales.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte RECORD, secrétaire administratif de classe supérieure, chargée de l'intérim du poste de secrétaire général de la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre, délégation de signature est donnée à Mlle Mélanie OLIVERO, secrétaire administratif de classe normale pour les actes suivants relevant :

**1°/ de la police générale :** délivrance de la carte professionnelle de brocanteur,

**2°/ de l'administration locale :** récépissés de déclarations d'associations.

**3°/ de l'administration générale :**

- instruction des demandes de logement aux fonctionnaires,
- délivrance de titres.

**ARTICLE 6 :** Est réservée à ma signature la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes.

**ARTICLE 7 :** L'arrêté préfectoral n° 2011248-01 du 5 septembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur David RIBEIRO, sous-préfet de Bagnères de Bigorre, est abrogé.

**ARTICLE 8 :** La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre et le sous-préfet d'Argelès-Gazost sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TARBES, le 24 octobre 2011

Le Préfet

René BIDAL